

LA CORPORATION DE
LA MUNICIPALITÉ DE LA NATION



**Rapport postélectoral sur
l'accessibilité 2022**

Introduction

La municipalité de La Nation s'est dévouée à rendre les élections municipales 2022 accessibles en travaillant à accommoder les besoins des électeurs en enlevant les obstacles pour voter pour les personnes handicapées. L'objectif du Rapport postélectoral sur l'accessibilité est d'évaluer l'accessibilité des services électoraux offerts à tous les électeurs et les candidats lors des élections municipales 2022. Ce rapport décrit les diverses initiatives qui ont été entreprises lors des élections municipales 2022 en ce qui concerne l'identification, l'élimination et la prévention des obstacles qui affectent les électeurs et les candidats handicapés.

Rapport postélectoral

Selon l'article 12.1 (3) de la *Loi de 1996 sur les élections municipales*, le Bureau de la Greffe doit fournir un rapport, dans les 90 jours qui suivent le jour du scrutin lors d'une élection ordinaire, qui porte sur le repérage, l'élimination et la prévention des obstacles pour les électeurs et les candidats handicapés. Ce rapport sera mis à la disposition du public et sera publié sur le site Web de la municipalité en format accessible une fois qu'il aura été approuvé par le Conseil.

Avant les élections, un Plan d'accessibilité pour les élections (le « Plan ») a été développé. Une fois terminé, le plan proposé a été présenté au conseil pour leur révision et commentaire. Le Plan 2022 guide la prestation des services liés aux élections pour les personnes handicapées. Le Plan a été conçu pour respecter la dignité et l'indépendance des électeurs et candidats, ainsi que pour assurer que les pratiques et procédures soient cohérentes avec les principes d'indépendance, de dignité, d'intégration et d'opportunité égale. Vous trouverez ci-dessous les différentes initiatives qui ont été entreprises par le Département de la greffe lors des élections 2022.

Méthodes de vote

La municipalité de La Nation a travaillé avec Intelivote Systems Inc pour offrir des services de vote en ligne aux électeurs admissibles. Les services ont fourni aux électeurs l'opportunité de voter de partout dans le confort de leur maison par téléphone, par Internet ou en personne à un Centre d'assistance pour voter durant la période de vote du 19 au 24 octobre 2022.

Le système de vote Intelivote offre aux électeurs la possibilité de voter dans le confort de leur foyer. Le vote à domicile facilite le processus de vote pour les personnes handicapées qui peuvent avoir des restrictions de mobilité, une déficience visuelle et/ou des difficultés de transport. De plus, les personnes qui ont installé des appareils fonctionnels à leur domicile peuvent désormais les utiliser pour aider à voter de manière privée et indépendante.

En permettant aux personnes handicapées de voter à partir de n'importe quel endroit et par différentes méthodes, il y a eu une augmentation de la capacité pour l'électeur de voter sans avoir besoin d'assistance. Cela a fourni aux personnes handicapées la même indépendance et intimité que celles des autres électeurs. Le personnel électoral était présent, durant toute la période de vote, aux différents Centres d'assistance pour voter qui étaient situés à travers la municipalité de La Nation, pour offrir de l'aide à ceux qui en avaient besoin.

1. Vote par téléphone

L'application de vote par téléphone Intelivote offrait :

- Du service sur tous les types de téléphone à clavier et appareils sans fil.
- Un langage simple et clair.
- Des options de menu faciles à suivre, indiquant quand sélectionner les options et fournissant une confirmation des choix de l'électeur.
- Un volume standard a été utilisé pour permettre un ajustement dépendant du téléphone ou de l'appareil utilisé.

2. Vote par Internet

Les électeurs admissibles ont voté en ligne en utilisant un téléphone intelligent, un appareil de jeu ou un ordinateur, et n'importe quels dispositifs ou logiciels d'assistance, de même que leur date de naissance, NIP, et toute information qualificative pour accéder à l'adresse Internet fournie dans leur Lettre d'électeur.

Le système Intelivote a été créé afin de respecter les Règles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG-2 Niveau AA), pour que les personnes handicapées puissent percevoir, comprendre, naviguer et interagir avec le système de vote en ligne. Ce système était conforme aux règles du Web du *World Wide Web Consortium*, ce qui inclut l'organisation, la fonctionnalité et la lisibilité de l'information fournie, de même que différents moyens de représenter l'information, comme avec une aide audio.

3. Vote en personne aux Centres d'assistance pour voter

Pour les individus qui n'avaient pas les moyens pour accéder au vote par téléphone ou par Internet, ou qui avaient besoin de l'assistance du personnel électoral formé, des Centres d'assistance pour voter étaient ouverts durant la période de vote, incluant le jour de l'élection, pour fournir des occasions de voter en personne par Internet ou par téléphone à l'aide d'un ordinateur portable, écran tactile ou téléphone.

Avant l'ouverture de tous les endroits pour voter, le personnel électoral a effectué des vérifications finales de l'accessibilité afin de s'assurer que tous les emplacements étaient organisés d'une manière accessible. Le personnel a priorisé l'identification des routes d'accès et des entrées de chaque lieu de vote en fournissant un affichage interne et externe, s'assurant ainsi que les électeurs avec des besoins en matière d'accessibilité soient dirigés vers l'entrée de vote accessible à l'aide d'un affichage bien

visible et en veillant à ce que l'entrée accessible soit située au même endroit que l'entrée principale, si possible.

Les employés du Bureau de la Greffe se sont aussi assurés que tout le personnel électoral responsable de la mise en place des lieux de vote était conscient des exigences législatives en matière d'accessibilité au cas où des changements de dernière minute auraient eu besoin d'être apportés aux lieux de vote.

Durant toute la période de vote, des dispositifs d'assistance personnelle étaient permis à tous les lieux de vote, tels que des fauteuils roulants et des marchettes. Des personnes de soutien et des animaux aidants étaient les bienvenues et une assistance était offerte aux électeurs durant toutes les étapes du processus de vote, incluant accueillir les gens à la porte, apporter les modifications nécessaires à leur information sur la liste électorale et soumettre leur bulletin électronique. Le personnel électoral a traité tous les électeurs avec dignité et respect, en étant sensible aux besoins personnels des électeurs et en reconnaissant que certains avaient besoin d'une attention particulière. Du personnel électoral bilingue était disponible à chaque lieu de vote et plusieurs chaises étaient disponibles pour que les électeurs handicapés puissent s'asseoir pendant qu'ils attendaient en ligne. Il est aussi important de noter qu'il y avait un mélange d'ordinateurs portables avec souris et d'iPad à écran tactile.

L'accès à l'intérieur du Centre d'assistance pour voter et à l'espace de vote était de niveau et la surface était antidérapante. Tous les tapis ou revêtements de sol étaient de niveau avec le plancher pour prévenir les risques potentiels de trébuchement. L'espace de vote était bien éclairé et des sièges étaient disponibles. Les couloirs d'entrée étaient libres d'obstacles et de risques de trébuchement et permettaient un espace suffisant pour l'utilisation de fauteuils roulants ou triporteurs.

Un espace de vote accessible était disponible dans chaque Centre d'assistance pour voter. Ces espaces étaient de faible hauteur et avaient une grande superficie pour permettre aux individus qui utilisent un fauteuil roulant ou un triporteur de voter indépendamment et secrètement.

Les espaces de stationnement désignés étaient clairement indiqués à l'aide du symbole international d'accessibilité et étaient sur un sol plat et ferme, près de l'entrée de chaque Centre d'assistance pour voter.

Les électeurs pouvaient se rendre à n'importe quel Centre d'assistance pour voter, durant toute la période de vote, aux heures suivantes :

- **Bureau municipal de Casselman** (958, route 500 ouest, Casselman, Ontario)
 - Mercredi 19 octobre 2022 de 9 h à 16 h
 - Jeudi 20 octobre 2022 de 9 h à 16 h
 - Vendredi 21 octobre 2022 de 9 h à 16 h
 - Samedi 22 octobre 2022 de 10 h à 15 h
 - Dimanche 23 octobre 2022 de 10 h à 15 h

- Lundi 24 octobre 2022 de 9 h à 20 h
- **Bureau satellite de Fournier** (3248, chemin de comté 9, Fournier, Ontario) :
 - Mercredi 19 octobre 2022 de 9 h à 16 h
 - Jeudi 20 octobre 2022 de 9 h à 16 h
 - Vendredi 21 octobre 2022 de 9 h à 16 h
 - Samedi 22 octobre 2022 de 10 h à 15 h
 - Dimanche 23 octobre 2022 de 10 h à 15 h
 - Lundi 24 octobre 2022 de 9 h à 19 h
- **Bibliothèque municipale de Limoges** (205 chemin Limoges, Limoges, Ontario) :
 - Jeudi 20 octobre 2022 de 10 h à 12 h
- **Bibliothèque municipale de St-Isidore** (4531, rue Ste-Catherine, St-Isidore, Ontario) :
 - Jeudi 20 octobre 2022 de 15 h à 17 h

L'objectif du Bureau de la Greffe de la municipalité de La Nation était de s'assurer que les électeurs de la municipalité qui avaient besoin de services d'accessibilité avaient la possibilité de voter de manière la plus indépendante que possible durant les élections municipales et scolaires de 2022. Les employés du Bureau de la Greffe se sont aussi efforcés de rendre le processus de nomination et d'inscription le plus accessible possible pour les candidats et les tierces parties.

Josée Brizard
Greffière